Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 059-200068500-20191218-D2019_12_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le trois décembre deux mil dix-neuf, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	71
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 71

M. François-Xavier VILLAIN, Président,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Jacques LEGENDRE, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, Jacques DENOYELLE Vice-présidents,

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - BANTEUX: Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BOURSIES : M. Slimane RAHEM - CAMBRAI : M. Michel BARTKOWIAK, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, M. Olivier MOITY, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Benoit VAILLANT - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Jean-Claude DESCHAMPS - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT: M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS: M. Emile MILLIOT - DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: M. Patrice EGO - ESNES: M. Olivier GOBERT - ESWARS: M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES: Mme Fernande LAMOURET - FRESSIES: M. Henri GAMEZ - GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD - HEM LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - IWUY: M. Stéphane GRANSART - LES RUES DES VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER -MASNIERES: M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE - MOEUVRES: M. Gérard SETAN -NEUVILLE-SAINT-REMY: Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX - RIBECOURT-LA-TOUR: M. Jean-Pierre LEVEAUX.- SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT: M. Claude LECLERCQ -SERANVILLERS-FORENVILLE: Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-SAINT-MARTIN: M. Henri DESPRES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : M. Jean-Pierre LAGON - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ -VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - WAMBAIX: M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 05

AWOINGT: M. Jean-Richard LECHOWICZ, titulaire qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - CAMBRAI: Mme Michèle BARTIER, titulaire, qui donne procuration à Mme Martine BILBAUT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, titulaire - ESCAUDOEUVRES: Mme Annick RICHEZ, titulaire qui donne procuration à M. Patrice EGO, titulaire - HONNECOURT-SUR-ESCAUT: M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire qui donne procuration à M. Serge FOVEZ, Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 17

ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - BLECOURT: M. Albert LEVERD - CAGNONCLES: M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI: Mme Marilyne HOSCHEDE - CAUROIR: M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES: M. José CASTANHEIRA BRANDAO - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - GONNELIEU: M. Roland CARREZ - HAYNECOURT: M. Alain PARSY - IWUY: Mme Emilie DUPUIS - NAVES: M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT: M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE: M. Daniel DELWARDE, Mme Capucine TIMAL - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Patrice GRANSARD - RIEUX-EN-CAMBRESIS: M. Michel MOUSSI - VILLERS-PLOUICH: M. Raymond MACHUT.

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

DELIBERATION 2019-12-42: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE AU
COMMERCE EN MILIEU RURAL EN COMPLEMENT DU FOND
D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
(FISAC) – AIDE A LA SARL OPTIQUE DESSENNE A RUMILLY

1 8 DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Recu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID: 059-200068500-20191218-D2019_12_42-DE

DELIBERATION 2019-12-42: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE AU COMMERCE EN MILIEU RURAL EN COMPLEMENT DU FOND D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) – AIDE A LA SARL OPTIQUE DESSENNE A RUMILLY

Rapporteur : Mme Monique BOUQUIGNAUD Vice-Présidente

Mme Dessenne, opticienne, souhaite créer un magasin d'optique à Rumilly en Cambrésis. Elle louera une cellule brute et l'aménagera. Elle prévoit l'agencement intérieur et l'achat de matériel. L'ensemble de la dépense est estimée à 199 785,80€.

Dans le cadre de l'axe 1 « Maintien des derniers commerces en zone rurale » du FISAC, le projet est éligible pour un montant de 4000€.

Par délibération n°2017-09-08 en date du 28 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé d'approuver le programme FISAC, les actions proposées et d'autoriser le Président à signer une convention partenariale au titre du FISAC.

Par la délibération n°2017-12-09 en date du 11 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Cambrai s'est positionnée sur l'axe 1 « Maintien des derniers commerces en zone rurale » du FISAC et a délibéré afin d'intervenir à hauteur de 20% des investissements avec un plafond de dépenses éligibles de 20 000€ par projet de modernisation.

Le montant d'aide sollicité par l'entreprise auprès de la CAC est donc de 4 000 €.

L'entreprise sollicitera également le fonds européen Leader sous réserve d'un financement public.

La commission développement économique du 27 novembre 2019, ainsi que le bureau communautaire du 2 décembre 2019 ont émis un avis favorable à ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt du projet et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'allouer une aide de 4000€, sous réserve d'un avis favorable du comité d'attribution Fisac
- de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération de Cambrai et la SARL Optique Dessenne ou toute société s'y substituant,
- d'autoriser le président à signer cette convention,
- de préciser que les crédits sont prévus au budget.

Publié le ..1. \(\text{DEQ...2019}

Certifié exécutoire le ... 1 (1.021...20)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président.

François-Xavier VILLAIN